



CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

COMPTE-RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 20 janvier 2015

Présents :

Jean-Yves SÉNANT, Maire - Jean-Yves LE BOURHIS, Adjoint au Maire chargé de l'Éducation - Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine - Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au Sport - David PASSERON, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire.

Yassine AIT SSI - Bastien BAILLEUL - Majda BERRY - Camille BILANGE - Élisabeth BUSCAIL - Samuel CHERKI-TAHAR - Rémy COCOUAL - Geoffroy COUDERC - Élise DRILHON - Élise DRONY - Jade DROULERS - Emma DWORKIN - Juliette FAURET - Élodie GAUTHIER - Michaël GORDON - Denoëla GUENNOC - Pierre HÉ - Simon HLUSZKO - Freddy KORSAGA - Tony LASSOUJADE - Lilian LESBATS - Pierre-Louis MACK - François MARIUS - Maty M'BAYE - Romain MONTBEYRE-SOUSSAND - Charlotte NOWODZINSKI - Grégoire QUELAIN - Bérénice SALOMON - Valentin SASTRE MIRALLES - Audrey SERRE - Eva SPEZZATTI - Nicolas TAMIR - Robin VALBRET, Conseillers jeunes.

Excusés :

Isabelle ROLLAND, Adjointe au Maire chargée de la Culture et des Affaires Civiles et Administratives.

Camille ALLOUCHE - Brunda FANGANG DJOMENI - Grégoire GAUTHIER - Adèle MAIRE, Conseillers jeunes.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire à 19h05.

Les modérateurs de séance, Denoëla GUENNOC et Bastien BAILLEUL sont présentés et invités à faire l'appel.

☪ INSTALLATION DU 8^{ÈME} CONSEIL DES JEUNES CITOYENS ☪

1. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU HUITIÈME MANDAT DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS D'ANTONY

Rapporteur et modératrice : Denoëla GUENNOC

Les membres du nouveau mandat ont été désignés mi-octobre. Actuellement 37 jeunes élus siègent au Conseil des Jeunes Citoyens. Le mode de désignation est rappelé. 40 places sont à pourvoir et réparties dans quatre collèges électoraux. 30 jeunes sont élus par scrutin dans les trois lycées antoniens (le lycée Descartes, l'Institution Sainte Marie et le lycée Théodore Monod) et 10 sont tirés au sort parmi les lycéens antoniens scolarisés en dehors de la commune. Cette année, au regard de la répartition des candidatures dans les différents collèges électoraux, la décision a été prise d'annuler les élections. Ainsi, l'ensemble des candidats ont automatiquement été désignés membres du Conseil des Jeunes Citoyens. Leur répartition est la suivante :

COLLÈGE ÉLECTORAL	DESCARTES	SAINTE-MARIE
Membres	ALLOUCHE Camille BILANGE Camille CHERKI--TAHAR Samuel DRONY Élise DWORKIN Emma HLUSZKO Simon MACK Pierre-Louis MAIRE Adèle MARIUS François MONTBEYRE-SOUSSAND Romain NOWODZINSKI Charlotte QUELAIN Grégoire SALOMON Bérénice VALBRET Robin	BAILLEUL Bastien BERRY Majda BUSCAIL Élisabeth-Marie COUDERC Geoffroy DRILHON Élise DROULERS Jade FANGANG DJOMENI Brunda GORDON Michaël GUENNOC Denoëla HÉ Pierre SERRE Audrey TAMIR Nicolas
Total filles	7	7
Total garçons	7	5
TOTAL	14	12

COLLÈGE ÉLECTORAL	THÉODORE MONOD	HORS COMMUNE
Membres	AIT SSI Yassine COCOUAL Rémy GAUTHIER Grégory LASSOUJADE Tony LESBATS Lilian M'BAYE Maty SASTRE MIRALLES Valentin SPEZZATTI Eva	FAURET Juliette GAUTHIER Élodie KORSAGA Freddy
Total filles	2	2
Total garçons	6	1
TOTAL	8	3

2. COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DE COHÉSION – SAMEDI 22 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Camille BILANGE

Une vingtaine de conseillers jeunes s'est réuni pour la journée de cohésion du Conseil des Jeunes Citoyens samedi 22 novembre de 14h à 00h. L'objectif de cette journée était de permettre aux jeunes d'apprendre à se connaître pour mieux travailler ensemble durant les deux ans de mandat.

L'après-midi a commencé par un temps de cohésion avec des jeux permettant à chacun de se découvrir. Ensuite un temps de travail a été consacré à la prise de connaissance du règlement intérieur. Les jeunes ont pu échanger à son sujet et débattre de sa modification. Puis, ils ont rencontré un représentant de l'association New Cityzens. Cette association réalise des reportages mettant en valeur des projets citoyens partout dans le monde. Ces projets, dont les objectifs sont d'améliorer la vie quotidienne des habitants, sont à l'initiative de ces derniers et portés par un ou plusieurs d'entre eux. Les jeunes ont pu visionner un reportage réalisé sur un projet de troc entre habitants à Bogota, en Colombie. Ils ont également découvert un projet d'application pour smartphone permettant de cartographier les lieux accessibles aux personnes en fauteuil roulant à Berlin. Cette application est directement modifiable par les internautes. Cette rencontre a apporté des idées aux jeunes pour la création des commissions thématiques du Conseil des Jeunes Citoyens au sein desquelles ils travailleront par la suite. Ils ont également pris conscience que l'amélioration de sa ville est toujours possible, qu'il s'agisse d'une ville développée ou non.

La journée s'est terminée par un restaurant et un bowling. Les jeunes ont apprécié cette journée. Elle leur a permis de se rapprocher et de lancer une réelle dynamique de travail.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SOUMIS AU VOTE/ SIGNATURE DES MEMBRES DU CJC

Rapporteurs : François MARIUS et Pierre HÉ

Le règlement intérieur est lu dans son intégralité.

TITRE PREMIER MISSIONS ET CONSTITUTION

Article premier – Les objectifs et les missions du Conseil des Jeunes Citoyens

Le Conseil des Jeunes Citoyens a pour but :

- d'intéresser les jeunes à la vie de la commune et de les initier à la citoyenneté,
- de guider les actions municipales en faveur des jeunes,
- de contribuer à la concrétisation de projets dans différents domaines (solidarité, festivités, environnement, santé...).

Les projets peuvent émaner de diverses structures (Conseil municipal, Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, établissements scolaires, associations, Conseil des Jeunes Citoyens...) pourvu qu'ils intéressent la jeunesse antonienne et qu'ils entrent dans les axes de travail choisis par le Conseil des Jeunes Citoyens en début de mandature.

Le Conseil des Jeunes Citoyens reste maître des projets qu'il développe.

Article 2 – Un espace de démocratie participative pour les jeunes

Pour les jeunes, le Conseil des Jeunes Citoyens doit être un espace :

- d'expression sans esprit partisan ou politique,
- de discussion, de propositions et d'élaboration de projets sur les sujets qui concernent la jeunesse, la citoyenneté et la démocratie,
- d'éducation civique active.

Par ailleurs, il est un espace de dialogue entre les élus et les jeunes permettant d'appréhender au mieux les besoins et les attentes de la jeunesse, et de répondre aux demandes et sollicitations des Conseillers Jeunes.

Article 3 – Constitution et composition du Conseil des Jeunes Citoyens

Le Conseil des Jeunes Citoyens est composé de 40 membres répartis dans quatre collèges électoraux. 30 sont élus dans les trois lycées antoniens (le lycée Descartes, l'Institution Sainte Marie et le lycée Théodore Monod) et 10 parmi les lycéens antoniens scolarisés en dehors de la commune.

La durée de mandat est de deux ans renouvelable.

Au sein des établissements scolaires, des élections par scrutin sont organisées lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de places vacantes (10 par établissement). Chaque établissement choisit les modalités de ses élections : date de dépôt de candidature, mode de scrutin direct ou indirect (par le biais des délégués de classe), jour du vote (dans une période calendaire prédéfinie avec le Service Jeunesse), campagne électorale, etc.

Les 10 lycéens antoniens scolarisés en dehors de la commune sont désignés par tirage au sort lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de places vacantes.

Lors des renouvellements, si l'un des collèges électoraux ne pourvoit pas le nombre de siège en totalité faute de candidats, il pourra être complété en cours de mandat, si des candidats souhaitent se présenter.

La désignation des Conseillers Jeunes tiendra compte de la parité garçons/filles dans la mesure du possible.

TITRE DEUX
TENUE DES SEANCES PLENIERES DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Article 4 – La tenue des séances plénières

Les séances plénières sont publiques. Le Conseil des Jeunes Citoyens siège 3 à 5 fois par an, les 40 Conseillers Jeunes se réunissent pour proposer, voter les nouveaux projets et faire le point sur les projets en cours. Après chaque séance plénière, un compte-rendu est rédigé et transmis à chaque Conseiller jeune et aux élus municipaux membres de droit.

Article 5 – Membres de droit

L'adjoint au maire chargé de l'Éducation, l'adjoint au maire chargé de la Culture, le conseiller municipal délégué au Sport, et le conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire sont membres de droit du Conseil des Jeunes Citoyens.

Article 6 – Invités

Selon les points mis à l'ordre du jour, les élus municipaux non-membres de droit du Conseil des Jeunes Citoyens peuvent être invités à siéger lors des séances plénières.

Article 7 – Fonction du Président

Le Maire préside le Conseil des Jeunes Citoyens. En cas d'empêchement, il est suppléé de plein droit par l' élu chargé de la jeunesse.

Article 8 – Convocations

Le Conseil des Jeunes Citoyens se réunit dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville ou dans un lieu de la commune choisi par le Maire pour des circonstances particulières.

Le Président peut réunir le Conseil des Jeunes Citoyens chaque fois qu'il le juge utile.

Toute convocation est faite par le Maire ou son représentant. Elle est adressée aux membres du Conseil des Jeunes Citoyens par courriel, accompagnée de l'ordre du jour, 8 à 10 jours précédant la séance.

Article 9 – Les modérateurs de séance

Deux modérateurs sont désignés parmi les Conseillers Jeunes pour chaque séance. Leur rôle est de constater les présences par un appel nominal, de présenter les points à l'ordre du jour, d'animer et de modérer la prise de parole, accompagnés du coordinateur du Conseil des Jeunes Citoyens.

Article 10 – Vote

Le Conseil des Jeunes Citoyens vote à main levée sur les questions soumises à ses délibérations ou à bulletin secret selon les dossiers.

Article 11 – Les pouvoirs

En cas d'absence, les Conseillers Jeunes peuvent transmettre à leurs collègues leur voix pour les votes prévus à l'ordre du jour. Ainsi, ces derniers disposent d'un pouvoir lors de la séance plénière concernée. **Un même Conseiller jeune peut être porteur de deux pouvoirs maximum.** La répartition des pouvoirs est énoncée en début de séance par l'un des modérateurs.

Article 12 – Projets et questions

Le Conseil des Jeunes Citoyens peut soumettre les projets qu'il souhaite voir mettre en place dans tous les domaines relevant de sa compétence. Il peut poser des questions sur tout sujet d'intérêt local. Avant chaque séance publique du Conseil des Jeunes Citoyens, le Président doit être informé de l'état des projets du Conseil des Jeunes Citoyens. Par ailleurs, les jeunes dresseront la liste des questions pouvant être posées au Président sur des affaires intéressant la commune.

Le Président les portera à l'ordre du jour de la réunion du Conseil et y répondra si possible au cours de la séance.

Article 13 – Absentéisme

L'absence injustifiée à deux séances plénières d'un Conseiller jeune pourra être mise à l'ordre du jour du Conseil des Jeunes Citoyens qui pourra alors prononcer la démission d'office de ce dernier.

Article 14 – Démission et vacance de siège

Un Conseiller jeune a la possibilité de démissionner en cours de mandat. Pour cela, il devra transmettre par écrit sa lettre de démission au service en charge du Conseil des Jeunes Citoyens. Si plus d'un tiers des sièges est définitivement vacant en cours de mandat, des élections partielles pourront être organisées. Par conséquent, les Conseillers Jeunes élus lors de ces élections le seront jusqu'à la fin de la mandature en cours.

TITRE TROIS TENUE DES REUNIONS DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Article 15 – Commissions thématiques

Le Conseil des Jeunes Citoyens constitue des commissions thématiques en début de mandat pour organiser le travail. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire. De ces commissions découlent les projets du Conseil des Jeunes Citoyens.

Article 16 – Groupes projets

Lorsque des projets émergent des commissions, les Conseillers Jeunes se répartissent par groupe projet. Ils travaillent ensuite à leur réalisation du début à la fin.

Article 17 – Convocation

Les réunions ont lieu à la Mairie, au 11 - Espace Jeunes ou dans d'autres locaux sur convocation par courriel ou sms.

Article 18 – Invités

Selon les besoins des projets, des personnes extérieures au Conseil des Jeunes Citoyens peuvent être invitées à participer aux réunions (élus municipaux, services municipaux, partenaires, jeunes). Ces invitations peuvent émaner du coordinateur ou des Conseillers Jeunes. Dans ce dernier cas, les Conseillers Jeunes doivent informer le coordinateur en amont de la réunion.

Article 19 – Liberté de réunion

Tout au long de leur mandat, les Conseillers Jeunes sont libres de se réunir dans les locaux du 11 – Espace jeunes ou à l’extérieur sans organisation préalable du coordinateur. Dans le cas de l’utilisation des locaux du 11 – Espace Jeunes, les Conseillers Jeunes doivent s’assurer en amont de la disponibilité des salles à disposition.

Denoëla GUENNOC, Modératrice : La définition d’un pouvoir et ce que cela implique en termes de responsabilités sont rappelés. Les Conseillers Jeunes sont invités à réagir sur le règlement intérieur et le fait que deux pouvoirs peuvent être portés par un conseiller jeune lors d’une séance plénière.

Pierre-Louis MACK, Conseiller jeune : Porter deux pouvoirs lui paraît excessif. Réduire à un pouvoir serait préférable.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Porter deux pouvoirs ne lui paraît pas excessif. Cela laisse plus de liberté aux conseillers jeunes de transmettre leur voix à quelqu’un en qui ils ont confiance.

Bérénice SALOMON, Conseillère jeune : Pourquoi est-ce que deux voix ce serait trop ?

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Habituellement dans les assemblées politiques, la règle limite à un pouvoir. Cela permet d’éviter l’obtention de la majorité en étant seul. Cela garantit la démocratie.

VOTE DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Le Conseil des Jeunes Citoyens approuve à la majorité le règlement intérieur du 8^{ème} Conseil des Jeunes Citoyens par 31 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention. Les membres du Conseil des Jeunes Citoyens signent le règlement intérieur.

4. PRÉSENTATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES – SOUMIS AU VOTE DU CJC

Rapporteur : Robin VALBRET

Les commissions thématiques ont été créées lors de la journée de cohésion suite à un atelier d’échanges entre les conseillers jeunes sur les idées de projet qu’ils ont et les domaines d’actions pour lesquels ils sont sensibles. Ainsi, six commissions thématiques sont proposées :

- La **commission « Ouverture culturelle »**. Elle travaillerait à la valorisation des villes jumelées. Un projet « une semaine/une culture » pourrait être également envisagé au 11 – Espace Jeunes.

- La **commission « Aménagement urbain »**. Cette commission participerait aux réflexions sur les aménagements urbains de la Ville, souhaités par les jeunes ou menés dans le cadre de projets municipaux (ex : aménagement devant le lycée Descartes, devenir des locaux de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, devenir de la place de l'ancien Théâtre Firmin Gémier).
- La **commission « Actions de sensibilisation en direction des jeunes »**. Plusieurs thèmes de sensibilisation ont été évoqués par les jeunes pour créer cette commission : informer les jeunes sur le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA), sensibiliser les jeunes à l'importance de pratiquer des activités physiques, sensibiliser les jeunes aux devoirs civiques.
- La **commission « Entraide locale »**. Cette commission travaillerait à la réalisation de projet de solidarité (ex : organisation du covoiturage à Antony, bourse au matériel scolaire).
- La **commission « Communication »**. Cette commission travaillerait à la valorisation des activités du Conseil des Jeunes Citoyens. L'idée de création d'un journal pour les jeunes créé par les jeunes a été évoquée.
- La **commission « Vie du CJC »**. Cette commission réfléchirait au fonctionnement du Conseil des Jeunes Citoyens et son amélioration.

Élodie GAUTHIER, Conseillère jeune : Est-ce qu'une commission « Arts » pourrait être ajoutée ? Elle évoque l'idée d'un projet permettant aux artistes-photographes de moins de 25 ans d'être exposés dans la Ville.

Denoëla GUENNOC, Modératrice : Ce projet est une bonne idée. Il ne nécessite pas la création d'une commission supplémentaire. Il pourra être proposé dans les commissions communication ou ouverture culturelle.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Serait-il possible de faire un point sur les membres inscrits dans les différentes commissions ?

VOTE DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Le Conseil des Jeunes Citoyens approuve à l'unanimité la création des commissions thématiques de travail proposées avec 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Bastien BAILLEUL, Modérateur : Les conseillers jeunes sont interrogés à tour de rôle pour préciser la ou les commission(s) choisie(s). Il leur est rappelé de s'inscrire dans les commissions selon leurs possibilités d'investissement en termes de temps.

5. PARTICIPATION AU COMITÉ LOCAL D'AIDES AUX PROJETS DES JEUNES **– 5 NOVEMBRE 2014**

Denoëla GUENNOG, Modératrice : Le Conseil des Jeunes Citoyens continue et continuera de participer au Comité Local d'Aides aux Projets en instaurant un roulement afin que tous les conseillers jeunes volontaires puissent y assister.

Rapporteur : Samuel CHERKI--TAHAR

Samuel CHERKI--TAHAR et Élisabeth-Marie BUSCAIL ont assisté au Comité Local d'Aides aux Projets du 5 novembre. Ce comité a pour but d'aider les jeunes d'Antony dans leurs projets grâce à un coup de pouce financier. Il récompense plusieurs dispositifs : « Cap sur le Monde » pour les jeunes souhaitant partir étudier à l'étranger, le « Permis Citoyen » pour les jeunes souhaitant obtenir le permis de conduire, les « Bourses de l'Aventure et de la Création » pour les jeunes réalisant des projets humanitaires, sportifs ou culturels, et le « Pack'Ado » pour les jeunes partant en vacances de manière autonome. Pour prétendre à ces aides, les jeunes doivent constituer un dossier présentant le contenu de leur projet, leurs motivations et le budget prévu. Ils sont ensuite invités à le défendre lors du comité face à des élus et services municipaux et des conseillers jeunes. Dans cette instance, les conseillers jeunes ont le pouvoir de voter au même titre que les élus municipaux pour les projets qu'ils souhaitent voir récompensés.

Les conseillers jeunes sont heureux de pouvoir participer au Comité Local d'Aides aux Projets.

6. PARTICIPATION AU CONSEIL DU BIEN VIVRE ENSEMBLE – 9 **DÉCEMBRE 2014**

Rapporteur : Élise DRONY

Élise Drony et Bastien Bailleul ont assisté au Conseil du Bien Vivre Ensemble le 9 décembre 2014.

Le but de ce conseil est d'identifier les besoins sociaux de la Ville et de les classer par thèmes pour faciliter la prise de décision concernant ces besoins. La particularité de ce conseil est la diversité des acteurs réunis permettant d'assurer une représentation réelle d'Antony (élus et

services municipaux, entreprises, associations, des comités religieux). Le Conseil des Jeunes Citoyens est invité pour représenter les jeunes. Chacun est présent pour partager son avis. Des chiffres clés sur le contexte social de la Ville ont été présentés lors de la séance du 9 décembre. L'organisation du conseil a également été travaillée. Plusieurs thématiques concernent davantage les jeunes dans cette instance : la prise d'autonomie, l'insertion, le handicap ou les différentes formes de pauvreté. David PASSERON, Conseiller municipal délégué à la jeunesse propose au Conseil des Jeunes Citoyens de participer au Conseil du Bien Vivre Ensemble lorsque ces thématiques sont à l'ordre du jour.

La prochaine séance aura lieu le 7 avril 2015. Elle aura pour thématique le handicap. Le Conseil des Jeunes Citoyens est à nouveau invité à y participer.

7. CONSULTATION DU CJC RELATIVE AU CHOIX DE L'ARTISTE DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2015

Bastien BAILLEUL, Modérateur : Depuis la Fête de la Musique 2014, le choix de l'artiste pour la Fête de la Musique est réalisé en concertation dès le mois de septembre de l'année précédente. Les jeunes ont ainsi un réel pouvoir de proposition et de consultation en amont des décisions.

Rapporteur : Bérénice SALOMON

Pour déterminer la liste des noms d'artistes proposée par le Conseil des Jeunes Citoyens au Service Culturel, un vote à bulletin secret a été réalisé lors de la première rencontre du 8^{ème} mandat du Conseil des Jeunes Citoyens mi-octobre dernier. Les conseillers jeunes ont voté à partir d'une liste d'artistes proposée par les membres de l'ancien mandat et du mandat actuel, sans restriction. 30 conseillers jeunes ont participé à ce vote. Chacun disposant de trois voix, 90 voix se sont exprimées. Les cinq artistes retenus sont : Tryo avec 14 voix, Kyo avec 11 voix, Ben l'Oncle Soul avec 10 voix, Orelsan avec 9 voix et la troupe « 1789 » avec 8 voix. Le Conseil des Jeunes Citoyens remercie le Service Culturel pour la prise en compte de ses propositions.

Denoëla GUENNOG, Modératrice : Les conseillers jeunes sont invités à transmettre d'autres idées au Service Culturel, ce dernier faisant face à des refus ou indisponibilités des artistes approchés.

La Ville accueillera Ben l'Oncle Soul pour sa Fête de la Musique 2015.

8. RETOUR SUR LE 10ÈME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS – 13 DÉCEMBRE 2014

Rapporteurs : Audrey SERRE et Yassine AIT SSI

L'anniversaire des 10 ans du Conseil des Jeunes Citoyens s'est déroulé le samedi 13 décembre 2014 à l'Espace Vasarely de 13h30 à 00h.

Pour l'occasion, étaient invités à se rassembler les Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes des Hauts-de-Seine, le Conseil des Jeunes de Villejuif, et le Conseil Régional des Jeunes d'Ile-de-France (CRJ d'Ile-de-France).

La thématique de cette journée était les Droits de l'Enfant en lien avec le 25ème anniversaire de la Convention Internationale des Droit de l'Enfant en 2014.

Cet évènement a été organisé en partenariat avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ). Marie-Pierre PERNETTE, Déléguée Générale Adjointe, a participé activement à la construction du projet et a animé une partie de la journée.

Le collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) était présent. Ce collectif, à l'initiative de l'association Défense des enfants international – France (DEI-France), réunit 51 organisations et associations françaises et travaille à la rédaction d'un rapport alternatif à celui du gouvernement sur l'application des Droits de l'Enfant en France. Sa présence aux 10 ans du Conseil des Jeunes Citoyens visait à apporter une expertise aux jeunes sur les Droits de l'Enfant et à les accompagner dans l'expression de leur point de vue sur le sujet. Les échanges produits durant cette journée seront relatés dans le rapport rendu en 2015 à l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'après-midi de travail a débuté par l'intervention de Frédéric JÉSU, Vice-Président de DEI-France. Il a présenté la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ses enjeux.

Cette journée peut être considérée comme une réussite. Au total, dix délégations se sont déplacées : Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois, Meudon, St Cloud, Villejuif, le CRJ d'Ile-de-France, en plus du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony avec une vingtaine d'anciens conseillers jeunes présents. 130 personnes étaient réunies.

Des ateliers de travail sur le droit à la liberté d'expression ont été menés de 14h30 à 16h30. Sous forme de world café, les jeunes ont pu échanger par groupe de 15. Chaque table était animée par un binôme animateur-jeune, membre du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony et animateur-adulte professionnel des droits de l'enfant ou de la jeunesse. Les réflexions et débats se sont construits autour de questions communes :

1. « Quand est-ce que j'exerce mon droit d'expression dans ma vie quotidienne ? Quand est-ce que je rencontre des difficultés ? Tous les jeunes sont-ils égaux pour exercer ce droit ? Quand on devient adulte, cela change-t-il ? »
2. « Dans le contexte de l'atelier : quelles conditions favorisent mon droit d'expression ? Quels éléments me permettent de m'exprimer ? Comment le faire davantage ? »
3. « Comment parler de ce droit aux autres jeunes de mon conseil et au-delà ? Comment communiquer sur les droits auprès des jeunes ? Quels projets pourraient être envisagés ? »

Les 20 dernières minutes des ateliers ont été consacrées à la synthèse préparant la restitution collective suivie. Ainsi, chaque animateur-jeune a pris la parole devant l'assemblée pour partager les échanges et les réponses trouvées. Par exemple, les différents cadres au sein desquels les jeunes s'expriment ont été identifiés (scolaire, familial, amical). Pour chaque cadre ont été évoqués les freins et possibilités d'expression. L'expression dépend des ressources de chacun. Le support vidéo comme outils de sensibilisation en direction des jeunes paraît pertinent.

Après les débats, les jeunes ont partagé le gâteau d'anniversaire des 10 ans du Conseil des Jeunes Citoyens, accompagné des discours de Jean-Yves SÉNANT, Maire d'Antony et de David PASSERON, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire. Les 10 ans d'existence du conseil ont été rappelés en prenant en exemple certains projets comme la journée en vélo, la construction du « 11 » Espace Jeunes ou la participation à la fête de la musique de la Ville. Les 280 conseillers jeunes qui se sont investis au Conseil des Jeunes Citoyens depuis sa création ont été remerciés.

La journée s'est terminée par des activités festives : flashmob, buffet et soirée dansante jusqu'à 00h. Chacun est reparti avec un sac de goodies.

Les conseillers jeunes sont heureux d'avoir contribué à l'organisation de ce temps fort. L'ambiance était conviviale. Elle leur a permis de se saisir de leur droit d'expression en donnant leur opinion lors des débats et en apprenant à s'exprimer en public. Chacun gardera un bon souvenir de cette rencontre et espère que d'autres occasions de se rencontrer se présenteront.

Les vidéos présentant la journée et le flashmob sont disponibles sur le site internet de la Ville :

<http://www.ville-antony.fr/actualites/10-ans-cjc>

9. RETOUR SUR LE DERNIER MANDAT DU COMITÉ JEUNES DE L'ANACEJ

Bastien BAILLEUL, Modérateur : La parole est donnée à Freddy KORSAGA, membre et représentant du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony au sein du Comité Jeunes de l'ANACEJ. Sa candidature au Comité Jeunes pour le mandat 2014-2016 avait été votée lors de la dernière séance plénière du Conseil des Jeunes Citoyens le 21 mai 2014.

Rapporteur : Freddy KORSAGA

Freddy KORSAGA était déjà effectué une année de mandat en 2013-2014 en tant que membre du Comité Jeunes de l'ANACEJ. Il remplaçait Sylvain TARTÈS, ancien membre du Conseil des Jeunes Citoyens. Ainsi, il participe déjà aux activités du Comité Jeunes depuis plus d'un an. Il profite de cette séance pour faire le bilan de l'ancien mandat du Comité Jeunes.

Les 24 et 25 juin 2014 a eu lieu l'Assemblée Générale de l'ANACEJ à Montpellier. Les membres du Comité Jeunes ont rencontré le conseil montpellierain de la jeunesse pour échanger sur leurs projets. Ce conseil est composé de jeunes de 16 à 25 ans. Il a trouvé cette rencontre enrichissante car les thématiques traitées par ce conseil sont davantage axées sur les problématiques étudiantes comme celle du logement ou de l'insertion. Lors de ce week-end, les jeunes ont participé à une table ronde sur le dialogue entre jeunes et élus municipaux. Le travail autour de cette thématique avait déjà été amorcé en mars lors d'un week-end de travail du Comité Jeunes. Cette table ronde a permis de recueillir l'opinion d'élus municipaux sur le sujet. Les jeunes présents ont également participé au vote du budget de l'ANACEJ. Les membres du Comité Jeunes avaient le pouvoir de voter, donc de s'exprimer sur l'utilisation du budget par l'association.

Les 27 et 28 septembre, le week-end de clôture du mandat 2012-2014 du Comité Jeunes a permis d'établir un bilan des activités réalisées pendant deux ans. Un temps de travail a notamment été consacré à la préparation du Congrès de l'ANACEJ.

Le Congrès de l'ANACEJ s'est déroulé les 27 et 28 octobre 2014 à Villeurbanne sur le thème de la mobilité. Des personnalités comme Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Ryadh Sallem, athlète paralympique, étaient présentes pour partager leurs expériences de la mobilité. Ce congrès a été l'occasion de lancer le compte tweeter du Comité Jeunes afin que tout le monde puisse suivre leurs activités : @lecomj.

Au-delà de ces temps forts du Comité Jeunes, Freddy KORSAGA intervient dans différentes manifestations. Le 26 novembre 2014 à Evry, il a participé à une table ronde sur la place des jeunes dans la vie publique pour témoigner de son expérience au Comité Jeunes et au Conseil des Jeunes Citoyens. Il a également participé à une rencontre organisée par la Fédération des

Conseils de Parents d'Élèves pour échanger sur les liens possibles entre l'engagement citoyen et l'École.

La prochaine rencontre du Comité Jeunes aura lieu à l'occasion du premier week-end de travail du nouveau mandat les 24 et 25 janvier dans les locaux de l'ANACEJ à Paris.

oOo

∞ PROPOSITIONS DE PROJETS ∞

10. RÉALISATION D'UNE VIDÉO DE SENSIBILISATION SUR LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES ENFANTS ET DES JEUNES – SOUMIS AU VOTE DU CJC

Rapporteur : Grégoire QUELAIN

Ce projet consisterait à réaliser une vidéo sur le thème du droit à la liberté d'expression dont disposent les enfants et les jeunes. Cette vidéo de sensibilisation réalisée par des jeunes en direction des jeunes serait pensée et produite en commun avec les conseils municipaux d'enfants et de jeunes des Hauts-de-Seine volontaires.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des échanges produits lors de la journée des 10 ans du Conseil des Jeunes Citoyens en décembre dernier. En effet, la restitution des ateliers avait permis de mettre en évidence la pertinence de l'outil vidéo comme support de communication pour sensibiliser les jeunes. Au regard du contexte actuel, dû aux évènements contre le journal *Charlie Hebdo* en début d'année, il paraît nécessaire de porter à connaissance des jeunes leur droit à la liberté d'expression et de le mettre en débat. De plus, le cadre d'un conseil de jeunes pour développer une telle action semble pertinent par nature car ces conseils visent à favoriser l'expression des jeunes en leur permettant de prendre part au débat dans l'espace public.

Denoëla GUENNOC, Modératrice : Il est rappelé aux conseillers jeunes avant le vote que lorsque le Conseil des Jeunes Citoyens approuve un projet, ils doivent s'investir ensuite pour sa réalisation. Les conseillers jeunes sont invités à prendre en compte ce facteur avant de voter.

Nicolas TAMIR, Conseiller jeunes : Est-ce que le vote en faveur d'un projet induit l'engagement du conseiller jeune votant dans la réalisation du projet ? Il serait intéressant qu'un conseiller jeune qui ne souhaite pas forcément s'investir dans le projet présenté puisse voter quand même en sa faveur s'il souhaite le voir réaliser. Le projet en question peut lui sembler pertinent, nécessaire et intéressant malgré tout. Il pourra toujours apporter ses réflexions.

Lucie POUPEAU, Coordinatrice du Conseil des Jeunes Citoyens : Il est précisé aux conseillers jeunes qu'ils peuvent voter pour les projets qu'ils souhaitent voir réaliser par le Conseil des Jeunes Citoyens sans tenir compte de leur volonté de s'investir pour chacun. Cependant, ils sont invités à être vigilants lors des votes afin d'approuver un ensemble de projets réalisables en termes de temps et d'envergure. La continuité des différents projets en cours étant votée à chaque séance plénière, les groupes projets constitués ont l'occasion de faire le point sur leurs avancées à ces moments-là. Les conseillers jeunes peuvent alors s'exprimer sur la pertinence de poursuivre ou non certains projets.

VOTE DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Le Conseil des Jeunes Citoyens approuve à la majorité le projet par 25 voix pour, 0 voix contre et 8 abstention.

oOo

❧ QUESTIONS AUX ÉLUS ❧

Bastien BAILLEUL, Modérateur : Ce temps permet aux conseillers jeunes de poser des questions directement aux élus municipaux et vice versa. Les questions posées par les conseillers jeunes viennent soit d'eux-mêmes soit des jeunes qu'ils ont sollicités dans leur entourage.

11. SPORT

Grégoire QUELAIN, Conseiller jeune : La question s'adresse à Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au Sport. **Quelles sont les manifestations sportives prévues pour les jeunes à Antony en 2015 ?**

Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au Sport : Les manifestations ne sont pas organisées spécifiquement pour les jeunes. Cependant et bien entendu, ils sont conviés à y participer.

La première est le semi-marathon d'Antony les 7 et 8 mars. Plusieurs courses sont prévues ce week-end afin de permettre à chacun de participer selon ses possibilités.

Pour les plus jeunes, il y a les Minis Champions au stade George Suand. Cette manifestation s'adresse aux 4/12 ans et propose des initiations autour de différentes pratiques sportives à travers des stands tenus par les clubs sportifs antoniens.

Il y a également le Raid Aventure les 20 et 21 juin au Parc Heller. Lors de cet évènement, un certain nombre de compétitions sont proposées (tir à l'arc, vélo, etc.).

Au-delà de ces manifestations municipales, il faut rappeler que 45 clubs sportifs sont actifs à Antony et organisent des compétitions tous les week-ends (handball, football, basketball, etc.).

Denoëla GUENNOG, Modératrice : Un calendrier regroupant les différentes compétitions sur la Ville a été publié sur le facebook d'Antony.

Lilian LESBATS, Conseiller jeune : **Serait-il possible d'envisager l'installation d'une patinoire provisoire à Antony durant la saison d'hiver ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Beaucoup d'actions sont réalisées en ville durant la période de Noël (ex : feu d'artifice au Parc Bourdeau). La Ville envisage actuellement de remplacer certaines de ces actions par l'installation d'une patinoire. Il existe deux possibilités : installer une vraie patinoire en glace ou installer une patinoire avec un sol en plastique. La première solution est onéreuse. La deuxième coûte moins cher, est courante et permettrait d'avoir une surface plus grande. Les services municipaux travaillent actuellement sur ce projet. Il n'est pas exclu qu'une patinoire soit installée l'hiver prochain sur l'ancienne place du Théâtre Firmin Gémier.

Denoëla, GUENNOG, Modératrice : **La date de la mise en fonction de la fosse de plongée est-elle connue ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La date n'est pas encore connue. Les travaux commenceront l'été prochain. La durée de ces travaux étant évaluée à deux ans, l'inauguration est envisagée à la rentrée scolaire 2017. Pour information, la profondeur de la fosse sera de 20 mètres. Il y aura des paliers intermédiaires à 2, 4 et 6 mètres.

Emma DWORKIN, Conseillère jeune : **Dans le quartier La Fontaine, il y a un nouveau gymnase en construction, quand sera-t-il ouvert ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Il le sera normalement en fin d'année, au plus tard au début de l'année 2016. Il y a un peu de retard par rapport aux prévisions initiales. Il devait être inauguré à la rentrée scolaire 2015. De la pollution a été trouvée dans les sols, ce qui a retardé le chantier.

12. CULTURE

Pierre HÉ, Conseiller jeune : **Serait-il possible de mettre en valeur les actions et projets du Conservatoire Darius Milhaud dans la communication municipale ?** En effet, la communication du Conservatoire est peu visible sur la Ville.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Le Conservatoire dépend de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre depuis 2008. Ses informations doivent donc être présentes sur le site internet de l'agglomération. La Ville d'Antony communique dans la rubrique « Sortir à Antony » du journal *Vivre à Antony* et sur les autres supports de communication municipaux concernant les concerts organisés par la Ville.

Camille BILANGE, Conseillère jeune : L'an dernier, un spectacle regroupant danse, théâtre et chant lyrique s'est produit. Il y a eu très peu de publicité. Peu de personne ont fait le déplacement lors de la seule représentation programmée. Ceci est dommage au regard du travail fourni pour la réalisation de ce projet.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Le Conservatoire peut prendre contact avec le service communication de la Ville d'Antony pour diffuser ses informations. Au-delà du journal municipal, elles peuvent facilement être mises en ligne sur le site internet de la Ville.

Nicolas TAMIR, Conseiller jeune : **Quelle date est prévue pour l'ouverture du Théâtre Firmin ? Quel sera l'axe donné pour la programmation ? Ressemblera-t-elle à la programmation variée du Théâtre La Piscine ou à celle d'un théâtre plus classique ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La programmation sera similaire à celle du Théâtre La Piscine car le Directeur est le même pour les deux théâtres. La fin des travaux est envisagée dans trois ans.

Juliette FAURET, Conseillère jeune : **L'idée est lancée de proposer aux groupes amateurs qui ne sont pas retenus pour la Fête de la Musique de faire une représentation lors du semi-marathon.** Cela ajouterait à l'ambiance festive qui encourage les coureurs.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Il informe les conseillers jeunes qu'ils sont organisateurs et jurés des castings des groupes amateurs pour la Fête de la Musique d'Antony. Le Conseil des Jeunes Citoyens s'est toujours investi pour cet événement. La nouveauté de cette année est que les castings se dérouleront dans les studios de l'Espace Vasarely.

Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au Sport : L'idée est sympathique. Des fanfares sont déjà venues pour animer les abords des courses. D'autres styles de musiques

peuvent être invités. Concernant le prochain semi-marathon les 7 et 8 mars, les délais sont courts. Cela serait à travailler pour l'an prochain.

13. SOLIDARITÉ

Michaël GORDON, Conseiller jeune : Cette question a été évoquée par plusieurs jeunes de son entourage. **Serait-il possible d'organiser une collecte municipale pour soutenir le journal *Charlie Hebdo* ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La manipulation de l'argent dans le cadre municipal est régie par des règles financières strictes. Une telle collecte pourrait être effectuée dans un cadre associatif et soutenue par la Ville.

Pierre-Louis MACK, Conseiller jeune : La collecte pourrait être faite en faveur de toutes les victimes. Cela paraît réducteur de cibler seulement le journal *Charlie Hebdo*.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Il existe déjà des dispositifs de collectes sur internet pour le journal et pour l'ensemble des victimes. L'État a également aidé « Charlie ».

14. AMÉNAGEMENT URBAIN

Camille BILANGE, Conseillère jeune : **Serait-il possible d'augmenter le nombre de pistes cyclables et de parkings à vélos à Antony ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La problématique de l'aménagement de pistes cyclables est qu'il nécessite des routes larges. Or ce n'est pas le cas des routes d'Antony, sauf la RD920. Il est donc pratiquement impossible d'aménager plus de pistes. Face à ce contexte, la Ville a développé un plan de circulation douce multipliant les zones 30 et 20 pour limiter les risques d'accident. Près de 90% des rues d'Antony sont maintenant en zone 30 et 3% en zone 20. Ainsi, il ne reste plus que 7% des voies limitées à 50 km/h.

En 2013, Philippe MARTIN, Adjoint au Maire chargé des Transports, de la Circulation et de la Sécurité Routière avait présenté le plan de circulation douce de la Ville à l'ancien mandat du Conseil des Jeunes Citoyens. Ce plan prévoyait notamment la mise en place de panneaux indiquant des itinéraires recommandés aux jeunes cyclistes pour rejoindre les établissements scolaires. Il est proposé aux conseillers jeunes actuels de rencontrer Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine, pour prendre connaissance de ce plan, réfléchir à sa visibilité et son utilisation par les usagers, et partager leurs remarques et expériences de cyclistes dans les rues de la ville.

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine : Il existe un schéma directeur pour les vélos qui continue d'évoluer. Certaines améliorations ont été apportées comme la possibilité de couper en centre-ville en traversant le Parc Raymond Sibille, plutôt que de passer par des rues fortement empruntées par les véhicules. Il est important d'insister sur la notion de « partage » de la rue. Créer des pistes cyclables est idéal, mais lorsque les rues sont contraintes, il faut apprendre à partager la route. Cela vaut pour les véhicules, mais les cyclistes doivent également apprendre à circuler de manière sécurisée. Il y a un travail à faire dans ce domaine.

Concernant les parkings à vélos, un travail est en cours. En effet, le vélo étant un moyen de rabattement, c'est-à-dire un moyen de déplacement permettant de rejoindre un transport plus lourd, beaucoup stationne à proximité de la gare RER Antony. Actuellement est étudié la possibilité d'augmenter le volume des parkings du Parc Bourdeau et du Parc Raymond Sibille. Il faut également noter que des arceaux à vélos ont été installés à un certain nombre d'endroits, comme devant le 11 – Espace Jeunes.

Retrouvez le plan de circulation douce de la Ville d'Antony, la carte des pistes et bandes cyclables, et les itinéraires recommandés sur le site internet : <http://www.ville-antony.fr/circulation-douce>

Nicolas TAMIR, Conseiller jeune : **Concernant les parkings à vélos, comment les systèmes de caméras surveillés fonctionnent-ils ? Sont-ils vraiment pertinents ?** Un de ces amis s'est fait voler son vélo deux fois dans un parking à vélos surveillé. Ceci est resté sans suite.

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire en charge de la Mobilité Urbaine : Les caméras ont un rôle dissuasif. Il est vrai qu'il reste compliqué de distinguer une personne de dos qui prend le temps de déverrouiller son cadenas avec sa clé et une personne qui sectionne le cadenas à l'aide d'une pince. Cependant, un certain nombre de voleurs sont identifiés grâce aux caméras.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : L'identification d'un voleur nécessite la disposition de plusieurs caméras à des angles différents.

Camille BILANGE, Conseillère jeune : **Serait-il possible d'incliner la piste du Centre de Loisirs Paul Roze ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : À ce jour, la piste nécessite d'être rénovée. Lorsque ce sera le cas, prévoir une inclinaison sera une bonne idée. Le club cycliste d'Antony est également demandeur.

Camille BILANGE, Conseillère jeune : **Quand les aménagements autour de l'Espace Vasarely seront-ils terminés ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La fin des travaux est prévue dans les jours qui suivent.

Yassine AIT SSI, Conseiller jeune : **Sur l'avenue Léon Jouhaux, aux abords du lycée Théodore Monod, un ensemble de places de parkings sont à disposition des voitures, notamment le long du trottoir côté lycée. Récemment, des barrières ont été implantées le long de ce même trottoir.** Une problématique se pose. Lorsque les professeurs, parents d'élèves ou riverains stationnent à cet endroit, ils ne peuvent accéder directement au trottoir à cause des barrières. Elles obligent les automobilistes soit à traverser en dehors des passages piétons pour rejoindre le trottoir d'en face. Une fois de l'autre côté, ils peuvent marcher jusqu'à un passage piéton pour revenir sur le trottoir initiale afin d'accéder au lycée. Soit ils longent la rangée de voiture en marchant sur la chaussée sur une trentaine de mètres jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de barrières et qu'ils puissent monter sur le trottoir. Dans les deux cas, **le risque d'accident est important sur cette route fortement empruntée par les voitures, camions et bus. Serait-il possible de retirer quelques barrières afin de créer des passages ?**

Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au Sport : Étant membre du Conseil d'Administration du lycée Théodore Monod, cette problématique lui a déjà été posée par des représentants d'élèves et des parents d'élèves. L'idée de retirer une barrière sur trois ou sur quatre a été suggérée au service d'aménagement des travaux neufs. Cette solution est facile à mettre en œuvre. Elle peut prendre deux jours.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Si cette solution est facile, pourquoi n'a-t-elle pas encore été mise en place ?

Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au Sport : Mme GIROU, Proviseure de l'établissement a été invitée à faire une demande officielle.

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine : Retirer les barrières posent ensuite la problématique de la sécurité des élèves à la sortie du lycée par l'accès direct à la route provoqué.

Lilian LESBATS, Conseiller jeune : Élève également dans ce lycée, il partage la demande de Yassine AIT SSI. Concernant l'accès à la route, il faut noter la présence d'un arrêt de bus en face. Lorsque le paladin arrive, les élèves enjambent les barrières pour courir rejoindre le bus sans prendre le temps de regarder les voitures qui passent. La situation est déjà dangereuse.

Jean-Yves LE BOURHIS, Adjoint au Maire chargé de l'Éducation : Les aménagements actuels ont été réalisés pour répondre à des besoins de sécurité. À priori, ils n'ont pas pris en compte

une vision globale. Ceci pose actuellement d'autres problématiques. La situation est entendue. Les services municipaux travailleront à son amélioration.

François MARIUS, Conseiller jeune : **Serait-il possible d'installer des bancs devant le lycée Descartes ?**

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine : Cette question est récurrente. L'ancienne proviseure était contre cet aménagement. Les jeunes ne sont pas les seuls à faire cette demande. En effet, le Conseil des Séniors se manifeste aussi à ce sujet. Des bancs permettraient aux personnes dont la mobilité est difficile, d'interrompre leur marche à pied. Les bancs posent la problématique des regroupements de personnes. La Ville essaiera de convaincre à nouveau la proviseure d'installer des bancs à cet endroit.

Grégoire QUELAIN, Conseiller jeune : En tant qu'élue au Conseil de la Vie Lycéenne du lycée Descartes, il évoque le travail fait par ce conseil pour installer davantage de bancs à l'intérieur du lycée. Cela évitera que les élèves sortent et s'installent sur le terre-plein. Si les élèves restent à l'intérieur du lycée, la problématique des bancs sera résolue.

Nicolas TAMIR, Conseiller jeune : Il est élève au lycée Sainte-Marie et donc ne prétend pas connaître la problématique du lycée Descartes. Cependant, il expose l'exemple de son établissement. Des bancs sont présents à proximité du lycée, au niveau de la place de l'église. Cela n'empêche pas un attroupement devant la sortie du lycée. Quitte à ce qu'il y est un regroupement, autant que ce soit confortable.

Camille BILANGE, Conseillère jeune : Pour en avoir discuté avec la Conseillère Principale d'Éducation du lycée Descartes, l'une des raisons avancées pour ce refus est la crainte de voir une population, autre que celle lycéenne, squatter les bancs le soir et la nuit (ex : Sans Domiciles Fixes, délinquants). Ceci poserait soucis avec l'arrivée des lycéens le matin. Pour sa part, elle est favorable à l'installation des bancs, notamment pour les fumeurs qui stationnent devant la sortie du lycée, ce qui enfume les élèves passants non-fumeurs.

Jean-Yves LE BOURHIS, Adjoint au Maire chargé de l'Éducation : La problématique du terre-plein central pose de réelles questions de sécurité. Ce problème est difficile à traiter dans le quartier. Des travaux ont déjà eu lieu et sont encore à venir, notamment la construction d'une place de retournement au bout de la rue Gilles de Gennes ou la construction d'une nouvelle école. Cette rue a vocation d'être remodelée. Mais les travaux vont prendre du temps. En attendant, la proviseure du lycée manifeste le souhait d'assurer la sécurité des élèves en les gardant davantage à l'intérieur de l'établissement.

Geoffroy COUDERC, Conseiller jeune : **Serait-il possible de supprimer l'arrêt de bus rue Velpeau le long de l'Hôpital, pour un dépôt des voyageurs à la gare RER d'Antony ?** Cela éviterait des bouchons aux heures de pointe.

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine : Il faut noter que la gare RER d'Antony est très chargée en nombre de lignes de bus qui s'élève à 10. Il faut trouver de l'espace pour chaque ligne. Il est donc impossible d'en ajouter. Souvent, quasiment toutes les lignes arrivent en même temps. Ceci rend difficile le stationnement et la circulation aux abords de la gare.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La Ville se bat régulièrement avec la RATP pour éviter qu'elle ajoute de nouvelles lignes ou mette en place des bus articulés. Cette forte demande s'explique par l'attractivité du centre-ville d'Antony avec son Hôpital, son marché ou encore l'établissement Sainte-Marie.

Samuel CHERKI--TAHAR, Conseiller jeune : La question s'adresse à Monsieur le Maire. Il est élève au lycée Descartes mais réside à Wissous. **Le Maire de Wissous souhaite que sa commune quitte la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Si cela se produit, y aura-t-il des conséquences sur les élèves wissoussiens qui vont au collège et au lycée Descartes ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Normalement non, les collèges sont gérés par les départements et les lycées par les régions. Cela se produirait pour le collège Descartes si le département des Hauts-de-Seine souhaitait stopper le financement des élèves de l'Essonne. Pour le lycée, il y a peu de chance qu'il soit demandé aux élèves de faire 10 km pour être scolarisés. Concernant la sortie de Wissous de la communauté d'agglomération, Monsieur le Maire déplore cette décision car les villes d'Antony et de Wissous peuvent être considérées comme une même ville. Ce choix est également celui des habitants qui ont voté en faveur de cette décision.

Samuel CHERKI--TAHAR, Conseiller jeune : Malheureusement, il n'y a eu que 20% de participation lors de ce vote.

Lilian LESBATS, Conseiller jeune : **À propos de l'avenue Léon Jouhaux, serait-il possible de mettre en commun les arrêts de bus des lignes 2 et 319 ?** Depuis que l'entrée du lycée se trouve au milieu de la rue, les élèves doivent courir dans un sens ou dans l'autre selon le bus qui arrive.

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine : Des modifications sont prévues par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre pour déplacer ou mutualiser certains arrêts, afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Emma DWORKIN, Conseillère jeune : **Au niveau du rond-point de la Croix de Berny, il y a souvent des bouchons aux heures de pointe. Serait-il possible de trouver une solution pour fluidifier le trafic ?** Depuis les travaux déjà effectués, il y a encore plus de bouchons.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Si les bouchons sont causés par la sortie des bureaux présents à la Croix de Berny, cela devrait évoluer dans les mois qui arrivent. En effet, la rue de desserte de ces bureaux va être modifiée pour permettre aux employés de sortir par la RD920, et non plus par l'A86. Si la situation perdure après ces changements, il faudra réfléchir à une autre solution.

Denoëla GUENNOC, Modératrice : **Pour rejoindre le centre-ville par la rue Maurice Labrousse, les bus restent parfois bloqués à partir de l'arrêt « Cimetière d'Antony ».** Il leur faut 15-20 minutes pour arriver à la gare, alors que ce trajet se réalise en 5-10 minutes à pied. **Existe-t-il des solutions pour fluidifier le trafic ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Ces bouchons s'expliquent entre autres par le carrefour en bas de la rue et les bus qui s'arrêtent à l'entrée de la rue Pierre Brossolette pour déposer leurs voyageurs. La meilleure solution est de terminer le trajet à pied.

Élise DRONY, Conseillère jeune : Elle habite rue des Chênes, à proximité des lignes du RER B et C. **Un projet de ligne TGV Massy-Valenton est en cours.** Ce projet fait débat. **Connaissez-vous ses avancées ?**

Jean-Yves SÉNANT, Maire : L'État devrait lancer une enquête publique après les élections, dans deux mois. Le fera-t-il ? Pour le moment, aucune date n'a été communiquée. Selon lui, ce projet est inutile depuis que le gouvernement a décidé de ne plus créer de nouvelles lignes TGV. À quoi servirait-il de créer un axe Massy-Valenton pour faire passer plus de TGV s'il n'y a pas plus de TGV ?

Camille BILANGE, Conseillère jeune : **Un dépose-minute va-t-il être installé devant le Conservatoire ?**

Perrine PRECETTI, Adjointe au Maire chargée de la Mobilité Urbaine : Oui. Il est déjà aménagé mais pas terminé car il reste encore du mobilier à installer pour sécuriser la sortie du

Conservatoire et les piétons. De plus, des panneaux et la réglementation doivent encore être installés.

Valentin SASTRE MIRALLES, Conseiller jeune : **Il est scolarisé au lycée Théodore Monod. Serait-il possible de mettre en place des dispositifs ramenant les élèves à une gare RER le soir après les services ?** En effet, ils doivent se rendre à la gare des Baconnets à pied tard après leur journée.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Le problème des transports publics est qu'ils sont très chers et souvent vides. Actuellement les transports sont financés soit par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre soit par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France. Pour le moment, il n'est pas envisagé d'augmenter le nombre de bus pour ces trafics. Les solutions restent le covoiturage ou le vélo.

Eva SPEZZATTI, Conseillère jeune : Aucun bus ne passe à partir de 20h. Les services terminent souvent entre 22h30 et 23h. Ne serait-il pas possible de mettre en place une navette ?

Jean-Yves SÉNANT, Maire : Il paraît difficile de mettre en place une navette, mais la question peut être réfléchie. Des taxis reviendraient moins chers en termes de dépenses publiques dans cette situation.

Eva SPEZZATTI, Conseillère jeune : Il faut noter que cela représente trois classes, soit environ 60 élèves.

Jean-Yves SÉNANT, Maire : La situation est entendue et comprise. Des solutions peuvent être réfléchies au niveau municipal. Cependant, le lycée peut également en proposer. Il y a peu de chance que le service public prenne en charge cela.

Les modérateurs Denoëla GUENNOC et Bastien BAILLEUL clôturent la séance par la présentation de la peluche mascotte du Conseil des Jeunes Citoyens dénommée Caramel.

Clôture de la séance à 21h00